

LE VIOLENTOMÈTRE DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Les violences sexuelles et sexistes sont inacceptables et punies par la loi.
L'employeur a l'obligation de prendre toutes les dispositions afin de prévenir,
mettre un terme et sanctionner ces violences.

AU TRAVAIL

PROFITE

Ton environnement
professionnel est sain

C'EST ANORMAL !

On te dénigre et
l'environnement de
travail est malsain. Ne
reste pas seul-e.

TU ES EN DANGER

Protège-toi.
Demande de l'aide.

Remarques et critiques acceptées et partagées

Promotions pour les femmes comme pour les hommes

Travail en confiance et autonomie

Reconnaissance du travail

Pouvoir refuser, sans problème, les relations extraprofessionnelles

Relations consenties

Commentaires sur ton apparence, ta féminité, ta virilité

Parole coupée systématiquement

Blagues sur les promotions canapé

Questions indirectes insistantes sur ta vie privée

Blagues sexistes, moqueries ou mises à l'écart

Évocation de sexualité sans accord

Mécontentement après un refus d'être raccompagné-e

Recherche systématique d'être seul avec toi

Images sexistes ou à caractère pornographique, en affichage ou fond d'écran

Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses

SMS ou mails sexuels sans accord

Demande insistante d'un acte sexuel

Hostilité liée au refus d'un acte sexuel

On te raconte des histoires à caractère sexuel qui te mettent mal à l'aise

Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel

Agressions verbales sexuelles

Un baiser forcé par surprise

Contacts avec seins, fesses, cuisses sans consentement

Viol : pénétration sexuelle non consentie (fellation, etc.)